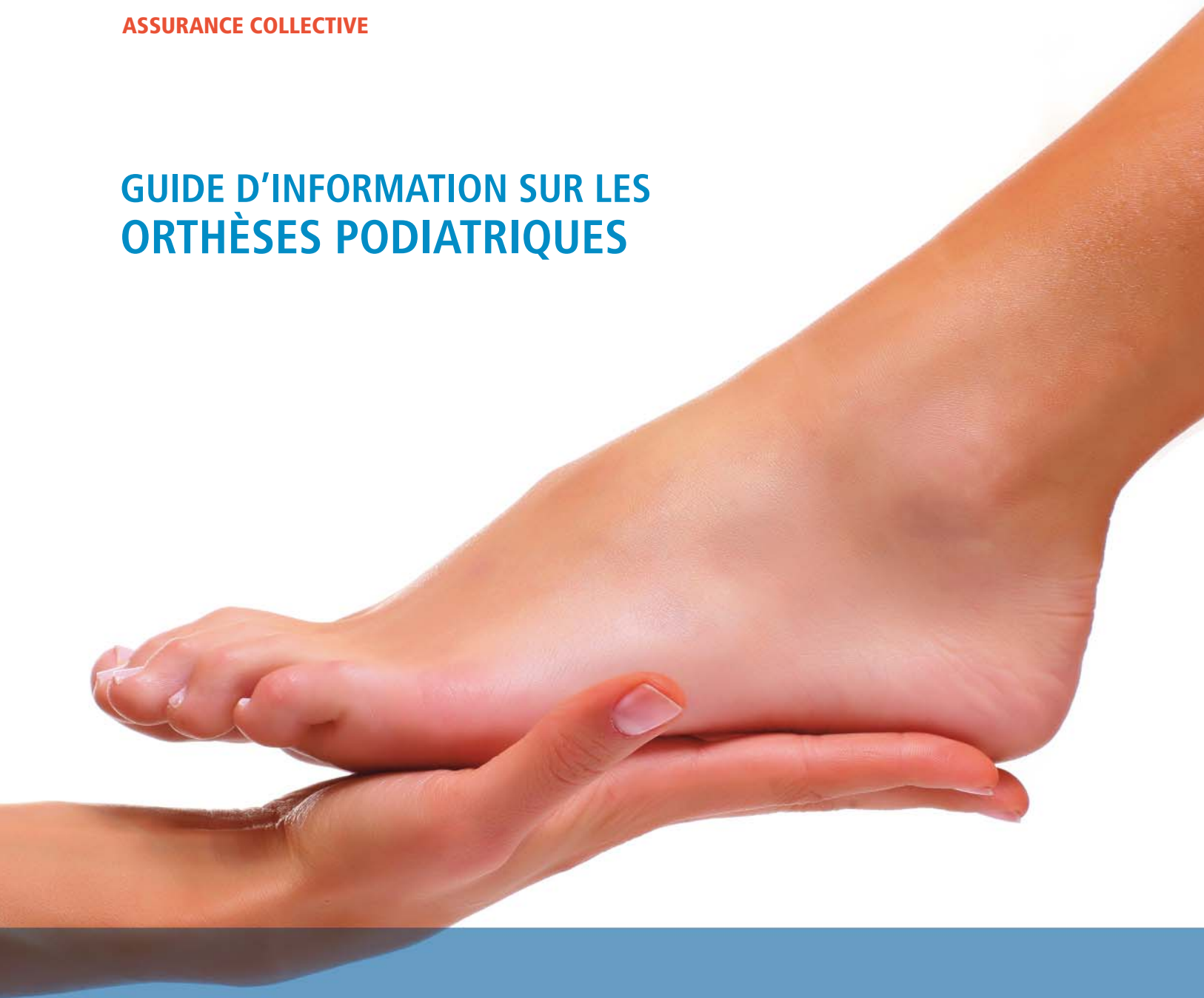


www.inalco.com

ASSURANCE COLLECTIVE

GUIDE D'INFORMATION SUR LES ORTHÈSES PODIATRIQUES



VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE.

SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT

Lorsque vous soumettez une demande de règlement pour des orthèses podiatriques, vous devez fournir les documents et l'information mentionnée ci-contre afin de nous aider à déterminer correctement votre admissibilité, tout en respectant les dispositions contenues dans le régime d'assurance collective de votre employeur.

Veillez par ailleurs consulter votre administrateur de régime d'assurance collective afin de connaître les critères à respecter lorsque vous présentez une demande de règlement.

DOCUMENTS ET INFORMATION À FOURNIR LORSQUE VOUS SOUMETTEZ UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT

- › Une photocopie de l'examen biomécanique et de l'analyse de démarche indiquant le besoin médical tel que déterminé par un professionnel de la santé qualifié (par exemple un podiatre, un podologue, un podo-orthésiste et un orthésiste dûment autorisés) qui exerce dans le cadre d'expertise de sa profession.
- › La technique de moulage utilisée pour fabriquer vos orthèses podiatriques.
- › Le nom et les qualifications du spécialiste dûment autorisé (par exemple un podiatre, un podologue, un podo-orthésiste et un orthésiste dûment autorisés) en orthétique du pied qui a conçu et fabriqué de façon spécifique vos orthèses podiatriques (à l'aide d'un moulage en trois dimensions.)
- › Une demande de règlement remplie, signée et datée ainsi que la facture originale confirmant que des orthèses podiatriques sur mesure ont été livrées et que les frais* ont été acquittés en totalité.

**Le remboursement sera effectué en fonction des frais usuels et coutumiers normalement engagés dans la localité où le service a été fourni.

PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ QUALIFIÉ

Un professionnel de la santé qualifié (par exemple un podiatre, un podologue, un podo-orthésiste et un orthésiste dûment autorisés) effectuera un examen complet (d'environ 45 minutes) pour s'assurer que vous recevrez les soins les plus appropriés. Un professionnel de la santé qualifié est une personne qui exerce dans le cadre d'expertise de sa profession.

EXAMEN BIOMÉCANIQUE

L'examen biomécanique (l'examen et l'analyse de démarche) est nécessaire car il fait partie de votre demande de règlement pour des orthèses podiatriques. Vous trouverez ci-dessous plus de détails concernant cet examen.

Antécédents médicaux : Revue complète de vos antécédents médicaux, des symptômes, des blessures subies par le passé et de vos habitudes de vie (emploi et activités). Le professionnel de la santé procédera également à une analyse de vos chaussures, c'est-à-dire qu'il vérifiera si celles-ci vous conviennent et si leur style est adapté. Il examinera aussi votre façon de les porter.

Examen : Évaluation manuelle complète des membres inférieurs, y compris la structure du pied, l'alignement et la force, l'amplitude du mouvement et la détection des anomalies.

Analyse de la démarche : Le professionnel de la santé vous observera lorsque vous marchez afin de détecter les compensations ou les anomalies.

Évaluation des orthèses podiatriques : Le professionnel de la santé déterminera les traitements possibles et expliquera de quelle façon le traitement répondra à vos besoins personnels.





MOULAGE D'ORTHÈSES PODIATRIQUES SUR MESURE

Un moulage est un modèle en trois dimensions (volumétrique) du pied conçu pour reproduire les contours plantaires de votre pied. Un moule en trois dimensions du pied est nécessaire afin de réaliser une vraie orthèse podiatrique sur mesure.

Les techniques de moulage en trois dimensions acceptées sont la prise d'empreintes dans la mousse, la pantoufle moulée dans du plâtre de Paris, la numérisation par contact et le balayage au laser.

La prise d'empreintes à deux dimensions ou l'utilisation de semelles toutes faites d'après la pointure de vos chaussures ne constituent pas un moulage et ne donnent pas un produit réellement sur mesure et, par conséquent, les frais qui y sont liés ne sont pas considérés comme des frais admissibles.

FABRICATION DES ORTHÈSES PODIATRIQUES

Les orthèses podiatriques sur mesure doivent être composées entièrement de matières premières moulées directement à votre pied. Dans la plupart des cas, le délai minimum entre votre examen et les essayages est d'une semaine. Les orthèses podiatriques de type « Best fit » ne sont pas considérées comme des orthèses sur mesure puisqu'elles sont préfabriquées et insérées.

LIVRAISON DES ORTHÈSES PODIATRIQUES

Les orthèses podiatriques doivent être ajustées à votre pied et à vos chaussures et votre façon de marcher avec les orthèses podiatriques doit être évaluée. Un suivi doit être offert et, préférablement, celui-ci devrait être prévu dans un délai de 2 à 6 semaines et effectué par le même professionnel.



INFORMATION À COMMUNIQUER AU PATIENT

Le professionnel de la santé devrait expliquer de quelle façon se déroulera l'adaptation à vos nouvelles orthèses podiatriques ainsi que la façon dont vous devrez en prendre soin pour les conserver longtemps. L'ajustement des chaussures et les caractéristiques de celles-ci sont des éléments qui doivent être mentionnés au patient afin de bien l'informer. Les patients doivent également être avisés que le port des orthèses pourrait ne pas donner les résultats escomptés et que, si cela se produit, ils doivent revenir.

FACTEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION LORS DE L'ACHAT D'ORTHÈSES PODIATRIQUES

Vous devriez éviter d'acheter des orthèses podiatriques dans les cas, les endroits ou des gens suivants :



- » Les stands temporaires ou les kiosques de produits de santé dans les centres commerciaux ou les magasins à rayons; dans des expositions, lors de salons de l'habitat, de salons professionnels ou de sport et sur Internet.
- » Les gens qui se présentent à votre domicile ou sur votre lieu de travail pour faire du démarchage ou des fournisseurs qui offrent des orthèses podiatriques à toute la famille sans évaluer chaque membre de celle-ci.
- » Chez un patient de moins de 5 ans, les orthèses podiatriques sont rarement nécessaires. Bien des blessures à l'ossature ou aux tissus mous qui doivent être traitées au moyen d'orthèses podiatriques sur mesure ne se manifestent que lorsque la personne est plus âgée. Cependant, lorsqu'un traitement à un âge précoce est nécessaire, une ordonnance délivrée par un médecin ou un pédiatre est requise.
- » Les médecins qui ne portent aucune attention à vos chaussures. L'efficacité des orthèses podiatriques est à son maximum dans des chaussures qui sont bien ajustées et qui conviennent aux habitudes de vie de la personne qui les porte.
- » Les rabais « deux pour un » et les offres gratuites à l'achat d'orthèses podiatriques. Certains fournisseurs se servent de ces incitatifs pour gonfler le prix d'une orthèse.
- » Les fournisseurs qui n'ont pas de qualification.
- » Les fournisseurs qui vous recommandent d'aller voir un médecin de leur choix au lieu de vous orienter vers votre médecin de famille.
- » Les fournisseurs qui vous poussent à acheter des produits ou des services additionnels dont vous n'avez pas besoin.
- » Les fournisseurs qui vous suggèrent de leur fournir un formulaire de demande de règlement signé et de l'information sur votre police d'assurance collective. Assurez-vous de remplir et de poster votre propre demande de règlement afin d'être au courant de ce qu'elle contient.